

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

MATERNITE CATHOLIQUE SAINTE FELICITE

Association de la loi 1901
Siège social : 7, rue de Casablanca
75015 PARIS

SIREN 784 615 403

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MATERNITE CATHOLIQUE SAINTE FELICITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 23 mai 2025
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Sébastien LE NEEL

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	989 126	545 486	443 641	518 911	75 271	14.51
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	601 962	294 185	307 776	307 791	14	0.00
	Installations techniques Matériel et outillage	3 687 404	3 043 656	643 748	830 418	186 670	22.48
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés	7 993		7 993	7 993		
	Prêts						
	Autres	5 214		5 214	5 214		
	Total I	5 291 699	3 883 327	1 408 373	1 670 327	261 955	15.68
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	41 661		41 661	42 711	1 050	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	939 120	51 527	887 593	805 213	82 380	10.23
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	221 010		221 010	266 106	45 096	16.95
	Valeurs mobilières de placement	50 550		50 550	50 550		
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 117 669		1 117 669	1 532 715	415 046	27.08
	Charges constatées d'avance (2)	174 088		174 088	167 190	6 898	4.13
	Total II	2 544 099	51 527	2 492 572	2 864 486	371 914	12.98
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		7 835 798	3 934 854	3 900 944	4 534 813	633 869	13.98

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024	Exercice N-1 31/12/2023	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires		31 748	31 748	100.00
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	1 673 117	2 463 855	790 738	32.09
	Autres				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	1 221 291	790 738	430 553	54.45
	Situation nette (sous total)	451 827	1 704 865	1 253 039	73.50
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	85 126	97 605	12 480	12.79
	Provisions réglementées	1 190	6 823	5 633	82.56
	Total I	538 142	1 809 294	1 271 152	70.26
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	4 272		4 272	
	Total III	4 272		4 272	
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	234 019	315 202	81 183	25.76
	Emprunts et dettes financières diverses	111 200	40 231	70 969	176.40
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 363 696	868 908	494 787	56.94
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	1 549 317	1 358 955	190 363	14.01
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	100 299	142 224	41 925	29.48
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	3 358 530	2 725 520	633 011	23.23
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 900 944	4 534 813	633 869	13.98

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	3 235 219	2 820 262	414 957	14.71
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	10 852 139	10 874 349	22 211	0.20
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	83 027	52 715	30 312	57.50
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	31 521	30 566	955	3.12
Total I	14 201 906	13 777 892	424 013	3.08
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	6 326 865	5 848 228	478 637	8.18
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	724 773	664 432	60 340	9.08
Salaires et traitements	5 637 270	5 426 383	210 887	3.89
Charges sociales	2 338 369	2 240 135	98 235	4.39
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	366 814	376 819	10 005	2.66
Dotations aux provisions	22 963	28 564	5 600	19.61
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	40 932	13 022	27 910	214.33
Total II	15 457 987	14 597 583	860 404	5.89
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	1 256 081	819 691	436 390	53.24

ASSOCIATION MATERNITE SAINTE FELICITE

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	26 631	6 348	20 283	319.50
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	26 631	6 348	20 283	319.50
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	2 502	3 230	727	22.51
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	2 502	3 230	727	22.51
2. Résultat financier (III-IV)	24 129	3 119	21 010	673.64
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	1 231 952	816 572	415 380	50.87
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	23 634	13 673	9 961	72.85
Sur opérations en capital	12 480	17 719	5 239	29.57
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	5 633	5 633		
Total V	41 747	37 025	4 722	12.75
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	17 695	11 191	6 504	58.12
Sur opérations en capital	7 000		7 000	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 272		4 272	
Total VI	28 967	11 191	17 776	158.84
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	12 781	25 834	13 053	50.53
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 119		2 119	
Total des produits (I+III+V)	14 270 284	13 821 266	449 019	3.25
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	15 491 575	14 612 003	879 572	6.02
5. EXCEDENT OU DEFICIT	1 221 291	790 738	430 553	54.45

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	1 475	1 475		
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL	1 475	1 475		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature	1 475	1 475		
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL	1 475	1 475		

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 3 900 944 Euros
- Total des produits d'exploitation : 14 201 906 Euros
- Résultat comptable de l'exercice (Excédent « + » / Déficit « - ») : - 1 221 291 Euros

L'exercice comptable a eu une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, l'exercice précédent clos le 31 décembre 2023 couvrait également une période de 12 mois. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'Association arrêté par le **Conseil d'Administration** de l'Association en date du 28 avril 2025.

L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat. Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lesquels les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association. Sauf indication contraire les éléments des notes seront exprimés en Euros.

INFORMATIONS GENERALES

(Article 431-1 du règlement ANC N° 2018-06)

1. Objet social de l'Association

L'association a pour but d'entreprendre et de participer à toute action qui tend à améliorer les conditions de vie matérielle et morale des familles, notamment par la création et la gestion de services privés d'intérêt familial, reconnus ou non par l'Etat, dans le domaine des services hospitaliers de maternité, gynécologie, obstétrique, périnatalogie, néonatalogie, centre de prématurés, consultations pré et postnatales, du service social familial, et au moyen de toutes œuvres éducatives telles qu'informations, consultations familiales, cours, conférences, publications et toutes autres actions.

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La maternité Sainte Félicité appartient à la congrégation des Petites Sœurs des Maternités Catholiques. C'est un établissement associatif privé, conventionné avec l'Assurance Maladie. Ses activités entrent dans le champ de son objet social énoncé ci-dessus.

3. Moyens mis en œuvre

L'association adhère à l'Alliance des Maternités Catholiques, qui a pour but de :

- promouvoir et garantir le respect des règles éthiques dans les établissements,
- coordonner et fédérer la gestion, le fonctionnement et l'entretien de ses établissements.

En adhérant à la charte de l'Alliance des Maternités Catholiques, l'association s'engage à poursuivre l'œuvre des Petites Sœurs des Maternités Catholiques. Cela se traduit notamment par un dévouement évangélique, le respect des consciences, l'application et le perfectionnement des techniques thérapeutiques alliés aux exigences de la déontologie médicale et de la dignité de la personne, le respect de la vie humaine sous toutes ses formes.

L'association gère la Clinique sur un site unique situé 7 rue de Casablanca à Paris dans le 15^{ème} arrondissement. Elle est essentiellement financée par l'Assurance Maladie sur la base d'une tarification à l'activité facturée directement à l'Assurance Maladie et grâce à des produits complémentaires issus de la facturation en directe des patientes comme les chambres particulières.

FAITS MARQUANTS

1. Faits marquants de l'exercice

Néant

2. Faits marquants survenus postérieurement à la clôture et avant l'arrêté des comptes

Néant

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Règlementation comptable

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

ASSOCIATION MATERNITE SAINTE FELICITE

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les postes d'actif et de passif du bilan ainsi que les postes de charges et de produits au compte de résultat sont inscrits sans compensation.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- Du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- Du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité.

2. Dérogation aux principes comptables

Néant

3. Principales méthodes retenues

A. Méthodes d'évaluations, d'amortissements et de dépréciations de l'actif immobilisé

(Article 833-3 du règ. ANC 2014-03)

Immobilisations incorporelles :

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Immobilisations financières

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

B. Précisions sur certains postes de l'actif immobilisé

(Article 833-5 du règ. ANC 2014-03)

Fonds de commerce

Le fonds commercial pour 99 092 Euros inscrit en immobilisations incorporelles correspond à un rachat de lit effectué auprès d'un hôpital privé.

C. Méthodes d'évaluation et de dépréciation de l'actif circulant

(Article 834-6 du règ. ANC 2014-03)

Stocks

Le stock de pharmacie ainsi que le stock de produits d'entretien sont évalués selon la méthode du dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Créances

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Valeurs mobilières de placements

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Trésorerie

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

D. Fonds propres

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat linéairement au même rythme que les actifs subventionnés. Elles sont présentées au bilan, nettes d'amortissement.

E. Fonds dédiés

Principes généraux

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles ;
- les autres contributions accordées par l'autorité de tarification.

Sont aussi inscrits, le cas échéant, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- subventions d'exploitation
- contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif
- ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Utilisation des fonds dédiés (immobilisations amortissables)

(Article 132-3 du règ. ANC 2018-06)

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Sont comptabilisées au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » :

- les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;
- les montants rapportés annuellement en produits des immobilisations acquises ou produites et affectées à la réalisation d'un projet défini sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations concernées.
- aux remboursements aux tiers financeurs de la part non utilisée

F. Provisions pour risques et charges

Principes généraux

Des provisions sont comptabilisées lorsque l'association a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Indemnités de fin de carrière

L'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite ne fait pas l'objet d'une comptabilisation en provision. L'engagement évalué est mentionné au paragraphe « Engagements hors bilan de l'annexe pour les méthodes d'évaluation ».

G. Cotisations

(Article 142-1 du règ. ANC 2018-06)

Non applicable.

H. Contributions volontaires en nature

L'association a décidé de valoriser les contributions volontaires. Les modalités de recensement, quantification et de valorisation de ces contributions volontaires en nature sont explicitées dans la section « Contributions volontaires en nature » de la section « Informations relatives aux postes du compte de résultat » de la présente annexe.

4. Changements comptables

A. Changement de réglementation comptable

Néant

B. Autres changements comptables

Changement à l'initiative de l'entité

Néant

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreur

Néant

Informations relatives aux postes du bilan

1. Actif immobilisé

Valeur brute

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations			Diminutions			Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Apports	Poste à poste	Cessions	Scissions	Poste à poste	
Immobilisations incorporelles								
Frais d'établissement, de recherche et développement	0							0
Total I	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	989 126							989 126
Total II	989 126	0	0	0	0	0	0	989 126
Immobilisations corporelles								
Terrains								
Constructions	154 502							154 502
Installations générales, agencement des constructions	381 725	65 734						447 459
Installations techniques, matériels et outillage industriels	3 148 044	34 733			5 302			3 177 476
Matériel de transport	15 819							15 819
Matériel de bureau et informatique, mobilier	489 718	4 392						494 110
Autres	0							0
Immobilisations corporelles en cours	0							0
Avances et Acomptes	0							0
Total III	4 189 809	104 859	0	0	5 302	0	0	4 289 366
Immobilisations financières								
Autres titres immobilisés	7 993							7 993
Prêts et autres immobilisations financières	5 214							5 214
Total IV	13 207	0	0	0	0	0		13 207
Total (I+II+III+IV)	5 192 142	104 859	0	0	5 302	0	0	5 291 700

Amortissements

Rubriques	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissement s de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement				0
Total I	0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	470 215	75 271		545 486
Total II	470 215	75 271	0	545 486
Immobilisations corporelles				
Terrains	0			0
Constructions	87 800	12 875		100 675
Installations générales, agencement des constructions	140 636	52 874		193 510
Installations techniques, matériels et outillage industriels	2 392 303	200 196	5 302	2 587 197
Matériel de transport	15 411	128		15 539
Matériel de bureau et informatique, mobilier	415 449	25 470		440 919
Autres	0			0
Immobilisations corporelles en cours	0			0
Avances et Acomptes	0			0
Total III	3 051 599	291 543	5 302	3 337 840
Total (I+II+III)	3 521 814	366 814	5 302	3 883 326

2. Fonds de commerce

Éléments constitutifs du fonds commercial	Montant des éléments				Montant des dépréciations	Valeur nette
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Total		
Rachat de lit hôpital privé	99 092			99 092		99 092
TOTAL	99 092	0	0	99 092	0	99 092

Le fonds commercial pour 99 092 Euros inscrit en immobilisations incorporelles correspond à un rachat de lit effectué auprès d'un hôpital privé.

3. État des dépréciations

Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice (utilisés)	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances	28 564	22 963		51 527
Total I	28 564	22 963	0	51 527

4. Tableau des filiales et participations

Néant

5. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Etat des créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances	
		A moins d'1 an	A plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts (1)</i>			
<i>Autres</i>	5 214		5 214
Créances de l'actif circulant			
<i>Créances usagers, clients et comptes rattachés</i>	839 120	839 120	
Autres	221 010	221 010	
Charges constatés d'avance	174 088	174 088	
Total	1 239 432	1 234 218	5 214
<i>(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Dont prêts récupérés en cours d'exercice</i>			

6. Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2024	31/12/2023
<i>Créances clients / usagers et comptes rattachés</i>	716 169	583 009
<i>Créances sociales et fiscales</i>	2 331	4 541
<i>Subvention à recevoir</i>	14 814	196 547
<i>Autres créances</i>		5 580
<i>Intérêts financiers</i>	17 802	
Total	751 116	789 677

7. Charges constatées d'avance et Produits constatés d'avances

Charges constatées d'avance	31/12/2024
Exploitation	174 088
Financier	
Exceptionnel	
Total	174 088

Produits constatés d'avance	31/12/2024
Exploitation	
Financier	
Exceptionnel	
Total	0

8. Tableau des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres	01.01.2024					31.12.2024
	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Transferts	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	0					0
Fonds propres avec droit de reprise	31 748			-31 748		0
Ecarts de réévaluation	0					0
Réserves	2 463 855	-790 738				1 673 117
Report à nouveau	0					0
Excédent ou déficit de l'exercice	-790 738	790 738	-1 221 291			-1 221 291
Situation nette	1 704 865	0	-1 221 291	-31 748	0	451 826
Fonds propres consommables	0					0
Subventions d'investissement	97 605			-12 480		85 125
Provisions réglementées	6 823			-5 633		1 190
Sous-Total	104 428	0	0	-18 113	0	86 315
Total	1 809 293	0	-1 221 291	-49 861	0	538 142

9. Tableau de variation des fonds dédiés

Néant

10. Tableau de variation des provisions

RUBRIQUES	Provisions au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions des reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	6 823	0	5 633	1 190
<i>Amortissements dérogatoires</i>	6 823		5 633	1 190
<i>Hausse de prix</i>	0			0
<i>Autres provisions réglementées</i>	0			0
Provisions pour risques et charges	0	4 272	0	4 272
<i>Provisions pour litiges</i>				0
<i>Provisions pour garanties données aux clients</i>				0
<i>Provisions pour amendes et pénalités</i>				0
<i>Provisions pour pensions et obligations similaires</i>				0
<i>Provisions pour impôts</i>		4 272		4 272
<i>Provisions pour charges sur legs et donations</i>				0
<i>Autres provisions pour risques et charges</i>				0
Total	6 823	4 272	5 633	5 462

(A)

(B)

(A)

Ventilation des dotations de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total			4 272

(B)

Ventilation des reprises de l'exercice	Ventilation des reprises		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total			5 633

11. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Etat des dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances		
		A moins d'1 an	A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires (2)				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- A 2 ans au maximum à l'origine				
- A plus de 2 ans à l'origine	234 019	81 915	152 104	
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	111 200	111 200		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 363 696	1 363 696		
Dettes fiscales et sociales	1 549 317	1 549 317		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (3)	100 299	100 299		
Produits constatés d'avance				
Total	3 358 530	3 206 427	152 104	0
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice	81 182			
(3) Dont.. Envers les sociétaires (indication du poste concerné)				

12. Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	N	N-1
Financier (Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 384	409 901
Dettes fiscales et sociales	1 165 662	998 449
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	1 269 046	1 408 350

Informations relatives aux postes du compte de résultat

1. Ventilation des produits

Les produits d'exploitation sont essentiellement ventilés entre les ventes de prestations de service et les produits des tiers financeurs issus essentiellement de l'Assurance maladie.

L'intégralité des produits est réalisée en France.

Les ventes de prestations de service concernent les recettes annexes notamment la facturation des chambres particulières, des redevances médecins,

Les concours publics intègrent essentiellement la tarification des actes facturés directement aux patientes et à l'assurance maladie et les ressources publiques attribuées annuellement par les autorités administratives comme l'ARS au titre des crédits non reconductibles.

Les subventions concernent essentiellement les subventions octroyées par l'ARS au titre du FIR.

Présentation au compte de résultat	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de prestations de services	3 235 219	2 820 262
Total Concours Publics	10 743 521	10 751 990
Total Subventions	108 618	122 359
Total Concours Publics et Subventions	10 852 139	10 874 349
Total	14 087 357	13 694 611

2. Composition du résultat financier

Libellé	CHARGES	PRODUITS
Charges		
Intérêts d'emprunts	2 502	
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		
Escomptes		
Autres		
Produits		
Titres de participations		
Titres immobilisés		
Créances immobilisées		
Valeurs mobilières de placement		
Escomptes obtenus		
Autres		26 631
Total	2 502	26 631

3. Composition du résultat exceptionnel

Libellé	CHARGES	PRODUITS
Charges		
Pénalités	66	
Dons	15 000	
Charges sur exercice antérieurs	2 629	
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		
Dotations aux provisions réglementées	4 272	
Autres	7 000	
Produits		
Pénalités perçues		
Libéralités reçues		
Produits sur exercices antérieurs		
Produits de cessions d'éléments d'actif		
Quote-part de subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		12 480
Reprises des provisions réglementées		
Reprises sur amortissements dérogatoires		5 633
Autres		23 634
Total	28 967	41 747

4. Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature valorisées en 2024 concernent un don en nature de matériel valorisé par le donateur à hauteur de 1 475 euros.

Autres informations

1. Effectifs

Catégorie	Equivalents Temps Plein
Employés	69,72
Techniciens	25,31
Agents maitrise	6,51
Cadres	31,32
Total	132,86

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants.

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Pour l'année 2024, la Soeur Présidente du Conseil d'Administration exerçant ses fonctions à titre bénévole n'a perçu aucune rémunération individuelle.

3. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 14 703 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 14 703 euros
- honoraires facturés au titre des services autres que la certification des comptes : néant

Engagements hors bilan

1. Avals, garanties et cautions

Néant

2. Crédit-Bail

Néant

3. Engagements de retraites

L'Association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. La convention collective FHP CCU 18/04/2002 appliquée dans l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en fonction de l'ancienneté de la personne dans l'association.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice n'est pas comptabilisé en provision pour risques et charges et fait l'objet d'une information en annexe.

Convention collective applicable	FHP CCU 18/04/2002
Âge légal de départ en retraite retenu	65 ans
Taux d'actualisation	3,35%
Table de mortalité	INSEE 2024
Hypothèses de turnover	Fort
Indice d'évolution des rémunérations	1,00%
Taux de charges sociales et fiscales	53,00%

Montant de l'engagement total	323 155 €
--------------------------------------	------------------

Valeur du fonds IFC externalisé à la clôture	- €
---	------------

Montant de la provision	- €
--------------------------------	------------